

Aperçu du diocèse de Soissons, Laon et Saint-Quentin

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Nonce](#)

Date : 16 mai 2010

[L'évêché de Soissons](#) a été fondé par les **saints Sixte et Sinice** qui ont fait eux-mêmes en **314** l'invention des corps des premiers Martyrs soissonnais : les **saints Crépin et Crépinien**. Le territoire de l'actuel diocèse de Soissons a été délimité le 10 avril 1802. Afin de correspondre au territoire du département de l'Aisne, il s'est étendu notamment vers le nord, englobant le diocèse de Laon (sauf les paroisses de Brienne et La Neuville-aux-Joutes réunies au diocèse de Reims), quelques paroisses des diocèses de Cambrai, Meaux, Reims et Troyes, ainsi que la région de Saint-Quentin, antique diocèse du Vermandois rattaché au diocèse de Noyon vers 531. Pour cette raison **les évêques de Soissons ont été autorisés à ajouter à leur titre celui de Laon**, privilège accordé une première fois à la suite du Concordat de 1801 et d'une manière définitive par une Bulle de Sa Sainteté Léon XII en date du 13 juin 1828. De même, un décret consistorial du 11 juin 1901 leur a permis de prendre le titre **d'évêque de Saint-Quentin** en souvenir de l'ancien évêché du Vermandois. Le diocèse de Soissons, Laon et Saint-Quentin compte aujourd'hui 105 évêques connus, dont 12 sont honorés du culte des Saints. La patronne du diocèse est **Notre-Dame de Liesse**. Sa fête est célébrée le lundi de Pentecôte.

Le diocèse compte **102 prêtres dont 59 encore en activité**, pour une population de 535 000 habitants. Il n'y a pas de séminaire dans le diocèse, les vocations sont envoyées à Lille. On y compte **1 seul séminariste** du diocèse de Soissons.



Les lecteurs de ce blogue connaissent déjà un peu **Mgr Hervé Giraud**, injustement attaqué sur Facebook et qui a su répliquer [en faisant condamner cet espace internet](#). Né le 26 février 1957, il est entré au Séminaire de Lyon (1980-1985) et a été ordonné prêtre le 22 septembre 1985 pour le diocèse de Viviers. Envoyé à l'Université pontificale grégorienne à Rome, il obtient une licence canonique de théologie morale et complète sa formation par un DEA à l'Institut catholique de Paris. Après avoir été vicaire à Privas de 1988 à 1992, il enseigne au Séminaire Saint-Irénée à Sainte-Foy-les-Lyon de 1992 à 1997 avant d'être supérieur du Séminaire universitaire de Lyon de 1997 à 2003. **Il a tout fait pour faire fermer ce séminaire** car les séminaristes étaient nettement plus classiques que la moyenne habituelle, sous prétexte de rationalité d'organisation des séminaires. En 1999, il est nommé secrétaire de la commission épiscopale des ministères ordonnés, chargé des Grands Séminaires et secrétaire du Conseil National des Grands Séminaires.

Nommé **évêque auxiliaire de Lyon** le 15 avril 2003, il est nommé **évêque coadjuteur du diocèse de Soissons, Laon et Saint-Quentin en novembre 2007**. Il a succédé à Mgr Marcel Herriot comme évêque titulaire de Soissons le 22 février 2008. Au sein de la Conférence des évêques de France, il a été élu en 2005 président de la Commission pour les ministres ordonnés et les laïcs en mission ecclésiale. Le 8 novembre 2008, il a été réélu président de cette commission pour un mandat de trois ans.

Concernant son maillage paroissial, [s'il explique](#) qu'il utilise le canon 514 le temps de revenir à une situation ordinaire, **il ne fait pas grand chose pour que cette situation revienne**. En effet, **il invente tous les prétextes possibles pour refuser d'appliquer le motu proprio *Summorum Pontificum*, ou encore ne restaure pas la liturgie ordinaire**. Deux fois sans prévenir, il n'était pas à la messe annoncée dans la cathédrale de Soissons pour un dimanche du temps pascal et un jeudi de l'Ascension, il y a un an ou deux, laissant un diacre désemparé expliquer aux gens qu'il ne savait pas ce qui passait, ce qui a conduit à une ADAP (**assemblée sans prêtre**) qui avait visiblement été préparée... **Il a aussi empêché une messe de pèlerinage annuel dans un sanctuaire, en forme extraordinaire** à un groupe de l'Oise qui y va chaque année. Il ignore, comme bon nombre de ses confrères, les demandeurs de cette forme. **Le diocèse de Soissons fait partie des derniers diocèses français à ne pas avoir de célébration selon la forme extraordinaire** (à l'exception de la Fraternité Saint-Pie X, présente dans ce diocèse).